

REUNION DU 27 AVRIL 2010

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix, le 27 avril,

Sur convocation du 19 avril 2010, le Conseil Municipal de BOURCEFRANC-LE-CHAPUS s'est réuni le 27 avril 2010 à 18 h 15 à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur ROUSSEAU J.L., Maire.

ETAIENT PRESENTS :MMES ET MM EYRAUD, SORLUT, MENADIER, ROUSSEAU, GALINET, CHARLES, BERBUDEAU, FORRLER, POITOU, GERMAIN, ROUMILHAC, GORET, DUBOIS, PETROWISTE, PEDELMAS, BOUYER, PARAGE, GUEGAND, CAZAJOUS.

ABSENTS REPRESENTES :MME ROUMEGOUS a donné pouvoir à M. GALINET
MME MEMBRUT a donné pouvoir à MME PETROWISTE

ABSENT EXCUSE : MME LANDE

SECRETAIRE DE SEANCE : MME PETROWISTE

M. le Maire propose à l'assemblée de rajouter une question à l'ordre du jour, à savoir : cession de la parcelle cadastrée AY 443 à la SARL ROGER LOTISSEMENT.

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité à l'inscription de cette question à l'ordre du jour.

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 Mars 2010 est adopté à l'unanimité

01 – ACQUISITIONS FONCIERES LIEU-DIT GRAND SINCHE

Monsieur le Maire propose l'acquisition par la commune de parcelles de terrain situées lieu-dit Grand Sinche. Il s'agit des parcelles AK n°114 de 376 m² et AK n°115 de 567 m², appartenant aux héritiers de M. Alfred CHAUVET.

Le service des Domaines a estimé à la valeur de ces terrains à 4.50 € le m².

Le montant total de l'acquisition s'élève à la somme de 4 243.50 €.

Ces acquisitions s'inscrivent dans le cadre du projet de réalisation d'un plateau sportif aux abords de la salle omnisports.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

ACCEPTE l'acquisition des parcelles AK 114 et AK 115, pour la somme de 4 243.50 €.

AUTORISE Madame EYRAUD Monique, Première Adjointe, à signer l'acte correspondant lequel sera rédigé par Maître GRIFFON, Notaire des vendeurs, et pris en charge financièrement par la commune.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2010

VOTE A L'UNANIMITE

02 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'attribuer des subventions à certaines associations dont la demande n'a pas été étudiée lors du conseil municipal du 30 mars 2010.

Les demandes émanent des associations suivantes :

- CULTURA :8 000 €
- 271^{ème} section des Médailleurs Militaires du canton de Marennes :440 €
- Synapse 17 :150 €
- Lasses Marennaises :300 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

- CULTURA :8 000 €
- 271^{ème} section des Médailleurs Militaires du canton de Marennes :440 €
- Synapse 17 :150 €
- Lasses Marennaïses :300 €

VOTE A L'UNANIMITE

03 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DE LA CHARENTE-MARITIME DANS LE CADRE DE LA TEMPETE XYNTHIA

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Général de la Charente-Maritime aide les communes de moins de 5 000 habitants dans le cadre des travaux de reconstruction, réparation et remise en état de biens non assurables suite au passage de la tempête XYNTHIA.

Cette aide s'élève à 25 % de la charge nette pour la collectivité.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention pour le mobilier urbain endommagé par la tempête :

- clôture du camping et de la salle omnisports :897.42 €
- 4 tables et 6 bancs publics :1 614.00 €
- 5 collecteurs de poubelles :1 975.00 €
- 1 panneau d'information touristique :396.50 €

Le montant total H.T. des acquisitions à réaliser s'élève à 4 882.92 €.

Plan de financement :

CONSEIL GENERAL	25 %	1 220.73 €
AUTOFINANCEMENT COMMUNE	75 %	3 662.19€
TOTAL	100 %	4 882.92 €

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux reconstruction, réparation et remise en état des biens non assurables de la commune suite à la tempête XYNTHIA auprès du Conseil Général de la Charente-Maritime, pour un montant de 4 882.92 € H.T..

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces relatives au dossier de demande de subvention.

VOTE A L'UNANIMITE

04 – RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE SAISONNIER AU CAMPING MUNICIPAL

Le Maire propose au Conseil Municipal de recruter un agent non titulaire saisonnier pour assurer l'entretien des sanitaires du camping municipal du 01.05 au 30.09.2010.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé,

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter un agent non titulaire saisonnier pour assurer l'entretien des sanitaires du camping municipal du 01.05 au 30.09.2010, dont la durée de travail hebdomadaire sera la suivante :

- du 01.05 au 30.06 2010 : 11 heures
- du 01.07 au 31.08.2010 : 35 heures
- du 01.09 au 30.09.2010 : 11 heures

La rémunération de l'agent sera calculée sur la base 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe (IB 297).

VOTE A L'UNANIMITE

05 - MOTION DE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS DE L'OSTREICULTURE

Monsieur le Maire donne lecture de la motion de soutien en faveur des professionnels de l'ostréiculture :

Les élus de la commune de BOURCEFRANC-LE CHAPUS sont solidaires des professionnels de l'ostréiculture face aux difficultés importantes qu'ils rencontrent depuis le début de l'année 2010, à savoir, le passage de la tempête XYNTHIA et la fermeture du bassin.

Le Conseil Municipal soutient les demandes légitimes formulées par le secteur ostréicole durement touché par ces crises successives.

Ainsi, les élus demandent à ce que le gouvernement lie la fermeture du bassin à la tempête XYNTHIA et sollicitent la mise en œuvre des mesures d'indemnisation dans les meilleurs délais.

De plus, le Conseil Municipal se propose d'exonérer exceptionnellement les ostréiculteurs de redevances du domaine portuaire au titre de l'année 2010, mais soumet cette décision à la compensation de cette exonération par le Conseil Général de la Charente-Maritime.

Monsieur le Maire écrira au Président du Conseil Général de la Charente-Maritime pour soumettre la proposition d'exonération par la commune, des redevances portuaires de l'année 2010, contre compensation départementale.

06 – CESSION DE LA PARCELLE AY N°443

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de la SARL ROGER LOTISSEMENT, sise 20 avenue du Maréchal Leclerc 17320 MARENNES, qui concerne l'acquisition de la parcelle AY n°443, d'une surface de 4 949 m², située avenue de la République.

M. Didier ROGER, gérant de la SARL ROGER LOTISSEMENT, propose de s'en rendre acquéreur pour la somme de 71 098 €.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré ;

AUTORISE Monsieur le Maire à rédiger un acte administratif de vente de la parcelle AY 443

DIT que le prix de vente de cette parcelle est de 71 098 €.

DIT que Madame EYRAUD, 1ère adjointe, signera l'acte au nom de la commune.

DIT que les frais annexes à cette opération seront à la charge de la SARL ROGER LOTISSEMENT.

VOTE A L'UNANIMITE

07 - DECISION PRISE PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

- Décision du 25.03.2010 relative à la saisine de l'avocat Maître Valérie BROSSIER, 2 rue du Doyenné 86000 POITIERS, pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de la requête au Tribunal Administratif de M. Jean-Claude CAPPE, contre le certificat d'urbanisme négatif délivré le 31.12.2009.

08 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne quelques informations sur les conséquences du passage de la tempête XYNTHIA qui a fait d'importants dégâts sur la commune:

- 13.5 kms de voirie sont à rénover, le Syndicat de la Voirie a été chargé par le Conseil Général d'effectuer un diagnostic de l'état des routes. La commune ne pourra assumer seule les travaux à entreprendre, les collectivités et l'Etat devront l'aider pour financer.

- Les digues ont été endommagées, des travaux de reconsolidation et de reconstruction sont en cours de réalisation. L'incertitude demeure quant au financement de ces travaux. L'Etat a réquisitionné l'entreprise MASSE ALBERT pour la digue de Marécareuil et de Sinche à hauteur de 200 000 € TTC maximum.

- La digue de la plage a été touchée et il conviendra également de réensabler la plage. Rien n'a été entrepris jusque là sur la plage, Monsieur le Maire va solliciter le Conseil Général pour une aide financière.

- Pour les biens assurés, les dommages sont estimés à 300 000 €, une franchise de 10 % sera à financer par la collectivité.

- Les chèques régionaux ont été distribués aux foyers sinistrés à hauteur de 27 000 €. La commune s'était vue attribuer la somme de 50 000 € pour les dépenses relatives à l'aide d'urgence aux familles. La collectivité souhaiterait utiliser le reliquat pour financer les dépenses engagées immédiatement après la tempête pour apporter une aide directe aux

sinistrés. Les services sont dans l'attente d'une réponse du Conseil Régional.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des prochaines manifestations :

- vendredi 07.05.2010 : spectacle CULTURA
- samedi 15.05.2010 : championnat du monde de joëlettes
- dimanche 23.05.2010 : remise des prix concours du Goëland
- du 09.07 au 16.07.2010 : accueil des allemands – 45^{ème} anniversaire du jumelage

Madame CAZAJOUS demande si la piscine sera bientôt en service. Monsieur le Maire répond que la piscine ne sera pas en service avant le mois de septembre.

Madame CAZAJOUS signale que des déchets ont été déposés sur l'aire des gens du voyage. Monsieur le Maire demandera aux services techniques d'intervenir.

Madame CAZAJOUS déplore l'état d'entretien des deux cimetières. Renseignement pris après la réunion, un désherbage a été effectué ces derniers jours, mais n'a pas encore produit ses effets.

Séance levée à : 19 h 25